



DES SOLUTIONS EXISTENT POUR CONCILIER HANDICAP AUDITIF & EMPLOI

Une production réalisée à l'occasion de la journée mondiale des sourds du 24 septembre dans le cadre du réseau des référents handicap animé par l'



activ box

SENSIBILISATION & HANDICAP

SOMMAIRE

- 3** LES IDÉES REÇUES SUR LE HANDICAP AUDITIF
- 5** LE HANDICAP AUDITIF : DE QUOI PARLE-T-ON ?
- 17** HANDICAP AUDITIF ET EMPLOI, C'EST POSSIBLE !
- 22** JE SUIS CONCERNÉ, QUE PUIS-JE FAIRE ?
- 23** ET CONCRÈTEMENT, À QUOI VA ME SERVIR MA RQTH* ?
- 24** RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES

* Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé

DES SOLUTIONS EXISTENT POUR CONCILIER **HANDICAP AUDITIF** & **EMPLOI**

Nous tenions à remercier l'équipe du Pôle adulte de l'ARIEDA OCCITANIE, pour sa précieuse contribution et son temps accordé lors de l'élaboration de ces supports.

LES IDÉES REÇUES SUR LE HANDICAP AUDITIF

Un sourd est muet.
Il ne peut pas parler !

Il suffit de lire sur
les lèvres pour
tout comprendre.

Il est sourd-muet,
il comprend rien
de toute façon...

Vous pouvez parler
plus fort ? Il est
complètement
sourd !

J'ai le temps de
devenir sourd, je suis
encore jeune !

Un sourd n'entend rien.
Les bruits ne le gênent
donc pas.

Autant d'idées reçues, absurdes, mais largement diffusées à propos de la surdité en général... mais autant **d'informations tronquées et déformées ! Le handicap auditif revêt de multiples réalités.**

LES IDÉES REÇUES SUR LE HANDICAP AUDITIF

Helen Keller (l'autrice sourde et aveugle à 2 ans des suites d'une maladie), Emmanuelle Laborit (la comédienne sourde de naissance), Beethoven (le pianiste-compositeur devenu sourd à 30 ans) prouvent que les causes et conséquences du handicap auditif sont diverses mais surtout, que **la communication et l'échange restent possibles avec le reste du monde.**

Pour cela, la communication doit être efficace et adaptée, y compris dans le monde de l'entreprise.



À retenir !

26 septembre : Journée Mondiale des sourds. C'est l'occasion de sensibiliser la population aux problématiques de ce handicap singulier et lui présenter la « culture sourde », un volet vraiment identitaire. **La Langue des Signes Française (LSF)**, bien qu'elle ne soit pas utilisée de tous, est l'un des symboles forts de cette culture singulière.

LE HANDICAP AUDITIF : DE QUOI PARLE-T-ON ?

« **Malentendance** », « **ma audition** »
ou « **surdité** » : il s'agit d'une **perte auditive**.

On peut définir basiquement ce handicap comme étant une difficulté voir une impossibilité à percevoir des fréquences.

On peut en être atteint à différents degrés suite à de nombreuses causes.

Légère, moyenne, sévère ou profonde, la déficience auditive est une perte d'audition qui peut toucher une ou les deux oreilles à la fois.

Il s'agit d'un **handicap invisible**, qui peut parfois le rester très longtemps sans qu'il ne soit ni diagnostiqué ni pris en charge.

Les situations et les conséquences de la malentendance sont très disparates d'une personne à l'autre.



LE HANDICAP AUDITIF NE SE LIMITE PAS À LA SURDITÉ !

On peut aussi souffrir de vertiges ou d'acouphènes suivant la pathologie dont on est atteint. Quelques exemples : syndrome d'Usher, presbycusie, labyrinthite, maladie de Ménière...

Le saviez-vous ?

Le seuil « normal » à partir duquel un individu commence à percevoir des sons est situé entre -10 et 20 décibels (dB). **La perte d'audition est avérée lorsque l'individu ne perçoit des sons qu'à partir de 20 dB** (voix chuchotée).

LE HANDICAP AUDITIF : DE QUOI PARLE-T-ON ?

CHIFFRES CLÉS



7 millions

de personnes sont concernées
par un problème d'audition,
soit 11 % de la population.



483 000 personnes

ont une déficience auditive
profonde ou sévère.



95%

des enfants sourds
naissent de parents entendants.

Sur l'ensemble de la population
souffrant d'un handicap auditif,
moins de 1 % d'entre elle
communique en langue
des signes.

Sources :
Fédération Nationale des Sourds de France, 2021.
Étude de la DRESS, février 2014.



LE HANDICAP AUDITIF : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Il existe trois grandes catégories
de handicap auditif :

1

LA DÉFICIENCE
AUDITIVE DITE
« DE TRANSMISSION »

C'est la surdité la plus fréquente : il s'agit **d'un problème mécanique au niveau de la transmission des ondes sonores de l'extérieur** (par l'oreille externe et moyenne vers l'oreille interne). Les déformations acoustiques ne sont pas très importantes : seule la transmission est rendue difficile. Aussi, la perte auditive (légère à moyenne : elle ne dépasse généralement pas les 60 dB) peut être compensée par le port **d'aides auditives (prothèses, implants cochléaires...) ou de la chirurgie.**

2

LA DÉFICIENCE
AUDITIVE DITE
« DE PERCEPTION »

L'origine de cette surdité est un **dysfonctionnement (souvent permanent) de l'oreille interne ou du nerf auditif.** L'atteinte auditive est alors importante : la force du signal sonore perçu est moindre et la déformation du son est existante. Ce type de surdité n'a **pas de réponse chirurgicale** mais peut être **compensé par un appareillage auditif pour lequel l'Agefiph peut proposer des solutions de financement.**

La personne atteinte par cette surdité ne peut que souffrir de troubles du langage oral plus ou moins installés et reste hypersensible aux sons forts et aux bruits environnants.

LE HANDICAP AUDITIF : DE QUOI PARLE-T-ON ?

3

LA DÉFICIENCE AUDITIVE DITE « MIXTE »

La surdit  est pr sente quand l'atteinte auditive touche   la fois l'oreille externe et/ou moyenne et l'oreille interne. C'est   dire   la fois une d ficiency auditive de transmission et de perception.

La surdit  mixte s'identifie par la perte de capacit s auditives, dans une oreille ou les deux.

Important !

En cas de surdit  brutale, **il faut imm diatement se rendre dans un service d'urgences   l'h pital.**



LE HANDICAP AUDITIF : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Il existe 5 degrés de perte auditive :

Surdit�	Perte auditive en d�cibels (dB)	Perception
L�g�re	De 21 � 40 dB	La parole est per�ue � voix normale, mais difficilement per�ue � voix basse ou lointaine, ou dans un environnement bruyant.
Moyenne	De 41 � 70 dB	La parole peut �tre per�ue en �levant la voix et en �tant assez proche. La personne a du mal � distinguer la voix du fond sonore.
S�v�re	De 71 � 90 dB	La parole est per�ue � voix forte pr�s de l'oreille.
Profonde	De 90 � 120 dB	Il n'y a pas de perception des sons, ou trop peu pour entendre le langage parl�.
Totale	Plus de 120 dB	Perte totale de l'audition, appel�e cophose.



Une perte auditive sup rieure   40 dB (le bruit d'une conversation normale, d'un lave-vaisselle...) chez l'adulte est **incapacitante**. Elle correspond   une atteinte auditive moyenne.

En savoir plus

Dans la plupart des cas de d ficiency auditive, c'est **la cochl e (partie la plus fragile de l'oreille)** qui pose probl me.

La destruction des cellules sensorielles qu'elle renferme provoque la surdit  progressive : les sons per us ne sont plus transform s et ne constituent plus une information.

LE HANDICAP AUDITIF : DE QUOI PARLE-T-ON ?

ON NAÎT SOURD OU ON LE DEVIENT ?

La déficience auditive **peut intervenir à tout moment de la vie ou dès la naissance**. Les causes sont très diverses. De nombreux événements sont à l'origine d'un handicap auditif :

**70%
DES CAS**



PERTE AUDITIVE "GÉNÉTIQUE" :

- Facteurs génétiques, héréditaires.
- Complications pendant la grossesse (infections, prise de médicaments...) ou à l'accouchement (manque d'oxygène).

**30%
DES CAS**



PERTE AUDITIVE "ACQUISE" :

- Maladies infectieuses (rougeole, oreillons, méningite).
- Infections chroniques de l'oreille (otites séreuses...).
- Tumeurs.
- Prise de médicaments.
- Traumatisme crânien.
- Exposition à des niveaux sonores élevés, traumatisme sonore (concerts, feux d'artifice, casques audio...).
- Vieillesse.
- Corps étranger dans le canal auditif ou bouchon de cérumen.

LE HANDICAP AUDITIF : DE QUOI PARLE-T-ON ?

UN HANDICAP AUDITIF ? QUELLES CONSÉQUENCES ?

Le principal impact de la déficience auditive se porte sur la communication. C'est un impact fonctionnel : pouvoir échanger facilement avec les autres. Même si l'on compense aujourd'hui la surdité par des moyens techniques, il demeure une perte d'information inévitable : dès lors, la transmission des messages est tronquée, au profit d'un décodage et d'une interprétation souvent erronés. Cette incompréhension des informations n'est pour autant pas liée à un déficit mental.

Il n'y a aucun lien entre la surdité et une déficience intellectuelle.



LE HANDICAP AUDITIF : DE QUOI PARLE-T-ON ?

UN HANDICAP AUDITIF ? QUELLES CONSÉQUENCES ?

L'expression orale peut, elle aussi, être affectée : ne pas entendre de sons extérieurs, c'est aussi ne pas s'entendre correctement parler : la diction est ainsi difficile à comprendre pour l'autre. L'âge auquel le handicap auditif se déclenche est une donnée importante pour la prise en charge et les conséquences sociales sur la vie de l'individu.

- Les jeunes enfants qui n'ont jamais connu le sens de l'ouïe doivent faire face à de nombreuses difficultés de communication : il leur faut bénéficier d'une prise en charge précoce afin de les aider dans leurs apprentissages : parler, lire, écrire... pour pouvoir échanger et s'intégrer en société.
- Les personnes qui rencontrent plus tardivement la surdité peuvent faire appel à leur mémoire auditive afin de compenser le handicap au quotidien et trouver de nouveaux moyens d'échange, comme la communication écrite, la lecture labiale ou encore, la langue de signes. Cependant si la personne ne s'appareille pas, le cerveau va identifier que cette partie n'est plus utilisée.

Le saviez-vous ?

Une personne sourde n'est pas nécessairement muette. Ses cordes vocales ne sont pas atteintes donc elle est en capacité d'émettre des sons. Elle doit en revanche apprendre à les maîtriser. En effet, techniquement, l'homme doit entendre des sons pour apprendre à les reproduire.

La surdité entraîne un accès altéré/limité au « bain de langage ». Cette notion fait référence à l'immersion dans laquelle nous sommes plongé au cours de l'enfance et qui nous expose à différentes situations de communication (les conversations des adultes, les informations télévisées, la radio etc) . C'est durant cette période que nous allons acquérir et faire l'expérience de la langue. La surdité vient donc limiter cette exposition et peut priver l'enfant sourd ou malentendant de cette expérience langagière qui permet l'acquisition entre autre, d'un vocabulaire diversifié, de construction syntaxique et niveaux de langues différents selon les lieux et contextes, la polysémie d'un même mot en différent contexte.

LE HANDICAP AUDITIF : DE QUOI PARLE-T-ON ?

ZOOM SUR LES MOYENS DE COMPENSATION

Continuer à **pouvoir communiquer est l'enjeu majeur de la surdité**. Au-delà des dispositifs d'appareillage auditifs, il existe des moyens de communication autres pour conserver cette faculté : **comprendre et se faire comprendre**.

Parmi eux :



- **La lecture labiale** : la lecture, le déchiffrage sur les lèvres de même que l'oralité peut être acquise (articulation des phonèmes de la langue). Le suivi orthophonique est alors indispensable pour maîtriser cette méthode. Si elle permet de rester en communication avec l'autre, cette méthode ne couvre pas l'ensemble de la langue et la perte ou dégradation d'informations est importante (environ 70%).



- **La langue des signes** : il s'agit d'une langue visuelle qui comporte un alphabet, des signes, une syntaxe et une grammaire. Elle est basée sur des positions des doigts et de la main, des mouvements, de leur emplacement et des expressions du visage.

Le saviez-vous ?

La langue des signes est une langue à part entière, officiellement reconnue depuis 2005. Il ne s'agit pas d'une langue universelle : **chaque pays possède sa propre langue des signes**. En France, la langue des signes a été fortement déconseillée en 1880 car elle était considérée comme une langue inférieure, ne pouvant pas s'adresser à Dieu et de plus, favorisant la tuberculose à cause des gestes réalisés qui empêchent une respiration normale. La pratique de la LSF devient alors clandestine.

LE HANDICAP AUDITIF : DE QUOI PARLE-T-ON ?

ZOOM SUR LES MOYENS DE COMPENSATION



L'info en +

Le SMS (short message service) était à l'origine un moyen de communication pour les personnes malentendantes. Son usage a largement dépassé la cible originelle ! Il n'en reste pas moins que l'écrit, quel que soit le support, est un très bon moyen de compenser la surdité et favorise la communication suivant le niveau de chacun.

La rééducation des troubles liés au handicap auditif demande **un long apprentissage**.

Mais chaque situation est singulière et dépend de plusieurs facteurs :

- **L'adaptation** de l'environnement est primordiale pour permettre une prise en charge sereine,
- **La cause et l'âge** de la prise en charge,
- **le type et le degré** de surdité,
- L'utilisation ou non de **la langue des signes**,
- **L'appareillage** ou non,
- **L'acceptation de sa surdité** : suivant les personnes, la communauté des personnes sourdes signantes peut être un soutien important où échange, humour et bienveillance sont les maîtres-mots.

LE HANDICAP AUDITIF : DE QUOI PARLE-T-ON ?

ZOOM SUR LES PROTHÈSES AUDITIVES

Là encore, les situations sont très différentes d'une personne à l'autre, mais les appareils auditifs font indéniablement partie des solutions pour compenser l'impact du handicap. Cependant, ils ne remplacent jamais tout à fait la perception sonore originelle et ils ne sont pas toujours possibles.

Le choix de la prothèse varie en fonction du type et du degré de surdité.

Il existe deux catégories :



- **Les appareils auditifs** : quels qu'en soient la forme (intra-auriculaires ou contour d'oreille), leur principe reste le même : **ils amplifient le son perçu** en sollicitant l'ensemble du système auditif. Leur efficacité varie en fonction du degré de surdité et les désagréments sont inconfortables voire douloureux dans des environnements bruyants.



- **L'implant cochléaire** : **il stimule le nerf auditif** en transformant les sons en impulsions électriques. Cet appareillage technique est placé sous la peau (ce qui nécessite un acte chirurgical). Il demande un long apprentissage et rééducation orthophonique pour maîtriser la perception des sons et pouvoir parler de façon intelligible. Les appareils sont de plus en plus performants mais cela reste une opération lourde de conséquences sur la suite de la prise en charge et ce choix doit être accompagné.

Pour toute personne en activité professionnelle ou en parcours vers l'emploi, l'Agefiph peut participer aux frais d'achat et de réglage de prothèses auditives. Une demande doit être faite à la délégation Agefiph de votre région. Son montant maximum est de 1700€.



LE HANDICAP AUDITIF : DE QUOI PARLE-T-ON ?

Les répercussions sur la vie sociale et affective de la personne en situation de handicap auditif sont donc variables et parfois, **elles peuvent entraîner de grandes souffrances** : la solitude, l'isolement, la frustration... voire le rejet.

Le handicap auditif engendre aussi beaucoup de fatigue au quotidien :



- **Un lieu bruyant** (réunions, restaurant, bruits de la rue, ...) provoque gêne et douleurs supplémentaires, surtout si la personne est appareillée. L'appareillage auditif amplifie certaines plages sonores très inconfortables.



- **Être en situation sociale, échanger et être compris des autres demande un effort intense**, de la concentration et beaucoup d'énergie, quelle que soit la méthode de compensation que l'on utilise.

L'environnement dans lequel évolue la personne sourde ou malentendante est donc primordial pour qu'elle puisse s'intégrer et vivre une vie sociale et professionnelle inclusive et **bienveillante**.

Le déni est une réaction très répandue quand la surdité se manifeste progressivement. La phase d'acceptation du handicap peut être longue. Mais pendant ce temps, la prise en charge n'est pas réalisée...



HANDICAP AUDITIF ET EMPLOI, C'EST POSSIBLE !

On ne laisse pas son handicap à l'entrée de l'entreprise ! **Et il est évidemment possible de travailler avec.** Pour cela, il faut savoir en parler pour être bien accompagné, bénéficier d'un environnement inclusif et de mesures dédiées pour aménager son poste de travail.

Les conséquences du handicap auditif sur le travail varient selon le degré de perte auditive. **Cependant, les difficultés peuvent s'accumuler pour la personne sourde :**

- Fatigue, stress, Déconcentration,
- Frustration,
- Isolement et mal-être.

Mais aussi pour ses collègues :

- Incompréhensions et difficultés à se comprendre et suivre les échanges, malentendus,...
- Erreurs d'interprétation et de réception des informations.



71 %

des personnes ayant une limitation fonctionnelle auditive moyenne à totale sont considérées comme actifs occupés.



4 %

de l'ensemble des déficients auditifs âgés de 20 à 59 ans (33 000 personnes) et en situation d'emploi bénéficiant d'un cadre professionnel protégé ou réservé.

Source : Enquête quantitative sur le handicap auditif, DREES, 2014. Cahiers de l'Agefiph, 2010.

HANDICAP AUDITIF ET EMPLOI, C'EST POSSIBLE !

À l'origine de ces maux, un dénominateur commun : la communication.

Plus elle sera possible et maintenue, meilleure sera l'intégration du collaborateur AVEC son handicap.

Une personne souffrant de déficience auditive doit continuer :

– À se faire comprendre

Quoi de plus agaçant et frustrant que de ne pas réussir à se faire comprendre ? Et que d'énergie dépensée à penser à bien articuler, à travailler les phonèmes, à se concentrer pour émettre des sons... Les matériels auditifs ou autres moyens de compensation sont des aides bien sûr mais ils n'assurent pas tout à fait ni la transmission complète ni le temps réel des échanges de messages.

– À comprendre

Quand l'échange a lieu en face-à-face, la personne en situation de handicap est en mesure de « lire » sur les lèvres, de décrypter, parfois de deviner ou de déduire. Mais la compréhension globale est là. Cela devient nettement moins simple quand il s'agit d'une réunion à plusieurs participants, d'une visio-conférence ou d'une pause café entre collègues.

– À se ressourcer

Une personne sourde qui s'isole pendant les pauses, c'est une personne fatiguée qui a donné beaucoup d'effort pour se concentrer mais pas

forcément qui ne souhaite pas s'intégrer.

Un temps seule peut alors être nécessaire.

– À accéder aux informations

La transmission orale est un mode de communication répandu en entreprise .

Il peut poser naturellement problème pour une personne en situation de déficience auditive.

– À être intégré dans l'équipe

La surdit  est un rempart   la vie sociale, s'il n'y a pas d'adaptation. Si la personne souffrant de d ficience auditive ne comprend pas son environnement, si elle ne peut  changer d'une fa on fluide avec ses coll gues, si elle ne peut exprimer son point de vue, ses sentiments, alors elle va s'exclure de fait du groupe.  tre int gr  dans une  quipe, c'est avoir pris toutes les dispositions et am nagements n cessaires pour adapter la communication au handicap.

– À se sentir bien et en s curit  dans son environnement de travail

Des am nagements (g n ralement peu c teux) sont n cessaires pour accueillir et int grer une personne sourde ou malentendante dans l'entreprise.

HANDICAP AUDITIF ET EMPLOI, C'EST POSSIBLE !

Pour créer cet environnement inclusif,
une solution : **sensibiliser toute l'entreprise
aux besoins particuliers du handicap auditif.**

1

Sensibilisation des équipes

En amont de l'embauche d'un collaborateur déficient auditif.



**Sécurité : un collaborateur sourd
ne peut entendre l'alarme incendie.**

L'entreprise doit alors prévoir un système lumineux (flashes) pour donner l'alerte et assurer ainsi l'évacuation sans problème du salarié.

Le saviez-vous ?

L'aménagement des locaux relève des obligations légales de l'employeur concernant l'accessibilité.



HANDICAP AUDITIF ET EMPLOI, C'EST POSSIBLE !

2

Aménagements spécifiques sur la communication et la sécurité

Des aides techniques permettant de communiquer en toute fluidité existent. L'entreprise doit investir dans ces outils suivant le besoin du collaborateur en situation de handicap :

POUR FAVORISER LES ÉCHANGES ET LA COMMUNICATION :

Il faut absolument veiller à rendre accessible les différentes situations de communication : en face-à-face, en groupe, par téléphone ou encore donner l'accès à l'information (contenus vidéos, audio...).



- Privilégier les supports écrits (tableau / tablette / SMS / emails...) et toujours prévoir un écrit en complément d'une prise de parole.
- Solutions de téléphonie spécifiques (visio, amplification acoustique, téléphone à texte-SMS...).
- Matériel audiovisuel adapté (décodeur de sous-titrage ; Visio-interprétation en temps réel).
- Adaptation les sonneries de téléphone en signal lumineux/ vibratoires.
- Boucles magnétiques (système d'écoute pour les malentendants porteurs d'un appareil auditif) en salles de réunions.
- Interventions humaines : interprète LSF, preneur de notes, limiter les temps de parole en réunion, sensibiliser les collègues aux difficultés rencontrées.

Devenir une entreprise inclusive, c'est le résultat de l'engagement de tous :
pourquoi ne pas organiser des sessions de formation à la LSF dans l'entreprise ?

HANDICAP AUDITIF ET EMPLOI, C'EST POSSIBLE !

BIEN COMMUNIQUER AVEC SON COLLÈGUE SOURD

- **Attirer d'abord l'attention de la personne** avant de lui parler (se mettre en face, tapoter sur l'épaule, se positionner dans son champ visuel...).
- Toujours **parler en face de la personne**, à son niveau pour « lire » sur vos lèvres (attention au contre-jour, ne pas lui tourner le dos...).
- **Bien articuler** dans un rythme normal, sans parler plus fort que d'habitude ni crier.
- Ne pas exagérer ses expressions de visage, **rester naturel**.
- Ne **jamais cacher sa bouche** en parlant (tourner la tête, fumer, manger...).
- Privilégier les **échanges dans des espaces silencieux** ou réduire les bruits de fond.
- Ne pas hésiter à **utiliser un support écrit** si besoin.
- **Reformuler** si le message n'est pas bien compris.

POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DU SALARIÉ :

- Adaptation des sonneries (portes d'entrée) ou alarmes en signal lumineux / vibratoires.
- Installation de miroirs de signalisation, notamment dans les couloirs.
- Retirer les obstacles visuels.
- Isolation phonique.
- Éloigner le poste de travail des endroits bruyants (pas de photocopieur à proximité...).
- Vérifier les locaux avant la fermeture de l'établissement.

3

Accompagnement régulier tout au long de la vie professionnelle

Des entretiens réguliers pour lever les éventuels obstacles ou difficultés dans l'environnement professionnel.

JE SUIS CONCERNÉ, QUE PUIS-JE FAIRE ?

Si vous êtes concerné par un handicap auditif et que cela a des répercussions importantes sur votre activité professionnelle, vous pouvez demander le statut de « travailleur handicapé ».



Vous devez engager une démarche de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Votre médecin du travail peut vous accompagner dans ces démarches.



Retirez le dossier auprès de la MDPH



Remplissez-le avec votre médecin traitant



Puis déposez-le auprès de la MDPH



Vous pouvez transmettre le récépissé de votre demande à votre employeur en attendant votre RQTH officielle

« Est considérée comme travailleur handicapé (...) toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions (...) ».

Art. L5213-1 du code du travail

**Cette démarche est
totalement personnelle
et confidentielle**

ET CONCRÈTEMENT, À QUOI VA ME SERVIR MA RQTH ?

Vous pouvez communiquer votre statut de travailleur handicapé au médecin du travail et au référent handicap de votre entreprise.

La prise en compte de votre statut dans l'entreprise vous permet de bénéficier d'un ensemble de droits, d'aides et de services et notamment la possibilité de bénéficier de l'aménagement de votre poste pour compenser votre handicap.

Avec le référent handicap de l'entreprise et le médecin du travail, vous pouvez solliciter l'Agefiph et le Cap Emploi dans votre région pour identifier et mettre en œuvre les solutions qui vous permettront de compenser votre handicap à votre poste.



De quels types de services et d'aides financières, vous et votre employeur pouvez bénéficier ?

- **Une aide financière** destinée à couvrir les frais occasionnés par l'étude de solutions pour vous permettre de conserver votre emploi dans le cas où votre poste évoluerait ou votre handicap s'aggraverait.
- **L'expert Prestation d'Appui Spécifique (PAS)** mis à disposition des salariés en entreprise pour :
 - Analyser les difficultés que vous rencontrez à votre poste du fait de votre handicap,
 - Identifier, avec vous, les solutions qui vous permettront de concilier les exigences de votre poste et les contraintes liées à votre handicap.
- **Un conseil et des aides financières** destinés à identifier et financer les moyens techniques (logiciel correcteur, dictée vocale, écran plus grand), organisationnels (réorganisation des tâches) ou humains permettant d'adapter votre poste.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES



Agefiph

www.agefiph.fr/aides-handicap/aide-protheses-auditives

Fédération Nationale des Sourds de France

www.fnsf.org

Série « Le handicap transforme le monde »

www.youtube.com/playlist?list=PL2qCrW_ScSeRnoCoVhnPANYkGngIGFBDI

Appel d'urgence pour sourds et malentendants

<https://www.info.urgence114.fr/>

Projet Elix-Emploi - 10 métiers expliqués en LSF

Tuan, développeur informatique : <https://youtu.be/cz5NBM2KPYg>

Romain, ingénieur DATA : <https://youtu.be/Y3Wu9TPK72Q>

David et Vincent, mécaniciens : <https://youtu.be/xd9NgmQc83c>

Stéphanie, artiste : <https://youtu.be/onROM72FIWo>

Stéphane, superviseur chez Deafi : <https://youtu.be/NeSVQ4VlaZo>

Sandrine, enseignante LSF : <https://youtu.be/w2vJLHACbKU>

Jean-Luc, conseiller Pôle Emploi : <https://youtu.be/V8Lb8Ygeo4l>

Olivier, comédien : <https://youtu.be/e2m-d95PYNg>

Céline, agent administratif : <https://youtu.be/pcanuCowx88>

Jean-Jacques, formateur Code de la route : <https://youtu.be/xXyXwHPByOI>



Retrouvez plus d'informations sur le site
www.agefiph.fr



Retrouvez des témoignages dans le centre de ressources du site agefiph.fr